

# COMMUNE DE GIRONDE-SUR-DROPT

## DELIBERATION

### SEANCE DU 5 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize, le cinq octobre à onze heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

**Présents** : Mmes BENTEJAC, BERGADIEU, BIRAS, MAU, MM BANCILLON, BOLZAN, BOS, , FLAZINSKA,

**Absent ayant donné pouvoir** : Mr BARRAULT David (Mr Jean-Philippe BANCILLON)

**Absents** : Mme FEMENIAS Sabine, MM CHASTRES, FEMENIAS Eric, LACOSTE, LARROZE, ROSOLEN.

**Date de la convocation** : 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Monsieur Jean-Philippe Bancillon a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au secrétaire désigné de bien vouloir donner lecture du procès verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant faite, le procès verbal est adopté.

#### **FRAIS DE DOSSIER EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE**

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'apporter une modification à la délibération prise lors de la séance du 8 juillet 2013, concernant le prêt de 160 000 €, contracté auprès de la caisse d'épargne.

En effet, nous avons omis de mentionner les frais de dossier s'élevant à 300 €.

Le conseil municipal valide cette rectification.

#### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

Dans le cadre des futures médiathèques de La Réole et Gironde sur Dropt, projet porté par la communauté de communes du Réolais, le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition du bâtiment, situé rue André Dupuy-Chauvin, cadastré AP 75, pour une contenance de 247 m<sup>2</sup>, à Gironde sur Dropt afin de permettre d'engager les études nécessaires et le dépôt du permis de construire.

Le conseil municipal conscient de l'intérêt de ce projet pour le territoire autorise le maire à signer la convention.

## **PROJET PPRI 2013**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier du projet du Plan de Prévention des Risques d'Inondation établi par les services de la Préfecture dans le cadre de sa révision.

Après étude du dossier présenté, le Conseil Municipal approuve le projet de révision du PPRI sachant qu'il aimerait qu'une réflexion soit engagée sur la pertinence de maintenir une zone en PPRI (aléa faible) alors qu'elle se situe actuellement en zone 2AU (Zone d'Urbanisation Future).

## **CONVENTION REGION POUR L'AMENAGEMENT DE LA HALTE DE GIRONDE SUR DROPT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait sollicité le Conseil Régional concernant l'aménagement des abords de la halte de Gironde sur Dropt (gare). Après différentes rencontres et échanges téléphoniques, avec l'appui de notre maître d'oeuvre en charge des travaux de voirie, nous avons convenu d'un aménagement, permettant des places de stationnement (dont 2 réservés aux personnes handicapées), arrêts minute, cheminement piétonnier, aménagement paysager.....

Le coût de ces aménagements étant estimé à 63981 €, la région propose une participation à hauteur de 50 %, soit 31990,50 €.

Le Conseil municipal, après discussions, conscient de l'intérêt de ce projet d'aménagement de cette halte, accepte à l'unanimité cette proposition, charge le maire des démarches nécessaires et en particulier la signature de la convention avec la Région Aquitaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures et ont signé les membres présents.